

LES 7 RÈGLES D'OR

DES PARENTS



POLITESSE ET BIEN-VEILLANCE

N'hésitez pas à venir communiquer avec notre équipe avec le sourire.



JE RESPECTE LES HORAIRES

Il est obligatoire de respecter les horaires.

L'équipe d'animation a également des impératifs. Tout retard sera sanctionné d'une amende de 10 euros.



SI VOTRE ENFANT N'EST PAS AUTORISÉ À RENTRER SEUL, VOUS DEVEZ LE RÉCUPÉRER AU PORTAIL.

N'oubliez pas de faire une autorisation sur le portail famille.



LES PARENTS AVEC LEUR TÉLÉPHONE

Votre enfant sera invité à vous rejoindre à la fin de votre appel.



JE M'ASSURE D'AVOIR BIEN ENREGISTRÉ MES INSCRIPTIONS

Pour une raison d'organisation, il est important de contrôler ses inscriptions. Sélectionnez l'activité et après réservez les jours souhaités.



JE DOIS RESPECTER L'EQUIPE MUNICIPALE

La communication est essentielle pour le bien de tous. Les éventuels tracas seront résolus, grâce à nos échanges constructifs.



FAIRE CONFIANCE À L'ADULTE

Nous travaillerons ensemble pour que votre enfant passe un bon moment.

periscolaire@mairie-pusignan.fr

centredeloisirs@mairie-pusignan.fr

tél: 06 58 36 33 30

